Municipalité régionale de comté de Bellechasse
Conseil de la MRC

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BELLECHASSE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil de la MRC de Bellechasse tenue le 5 novembre 2026, au Centre administratif Bellechasse, à compter de 19 h 30, sis au 100 rue Monseigneur-Bilodeau à St-Lazare-de-Bellechasse.

Sont présents(e)s :
Mme Mélanie Bolduc, Armagh
Mme Marie-Josée Boisvert, Beaumont
M. Francis Labrecque, Buckland
M. Vincent Audet, Honfleur
M. Yvon Dumont, La Durantaye
M. Dominic Blais, Saint-Anselme
M. Pascal Rousseau, Saint-Charles
Mme Guylaine Aubin, Sainte-Claire
M. Sébastien Bourget, Saint-Damien
M. Dominic Larochelle, Saint-Gervais
M. Germain Caron, Saint-Henri
M. Martin J. Côté, Saint-Lazare-de-Bellechasse
M. Bryan Dionne, Saint-Malachie
M. Guy Desrosiers, Saint-Michel-de-Bellechasse
M. Clément Fillion, Saint-Nazaire
M. Jean Malo, Saint-Nérée-de-Bellechasse
M. Daniel Pouliot, Saint-Philémon
M. Richard Thibault, Saint-Raphaël
M. Alain Vallières, Saint-Vallier

Est absentse :
Mme Cynthia Lapointe, Saint-Léon-de-Standon

Formant quorum sous la présidence de M. Luc Dion, préfet

Sont aussi présents : Mme Anick Beaudoin, directrice générale
M. Dominique Dufour, directeur général adjoint

Le préfet, M. Luc Dion, assume la présidence de la séance. Il ne vote pas à moins d'indication contraire.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur Luc Dion, préfet, déclare la séance ouverte après constatation du quorum.

C.M. 26-11-415

2. ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Dominic Larochelle,
appuyé par Mme Guylaine Aubin
et résolu
que l'ordre du jour suivant soit adopté :

1 Ouverture de l'assemblée

NON APPROUVÉ

2 Ordre du jour

3 Acquisition et distribution des bacs et des sacs pour la gestion de la matière organique - Octroi de contrat

4 Période de questions

5 Levée de l'assemblée

Adopté unanimement.

C.M. 26-11-416

3. <u>ACQUISITION ET DISTRIBUTION DES BACS ET DES SACS POUR LA GESTION DE LA MATIÈRE ORGANIQUE - OCTROI DE CONTRAT</u>

ATTENDU que la municipalité régionale de comté (ci-après nommée : « MRC ») de Bellechasse a compétence, notamment, pour la disposition et le traitement des matières organiques, et ce, à l'égard de l'ensemble des municipalités locales de son territoire et de celles ayant délégué leur compétence à la MRC de Bellechasse des MRC de Montmagny et des Etchemins;

ATTENDU que la MRC a choisi de trier les matières organiques avec un système de tri robotisé de sacs de couleurs assisté par intelligence artificielle et d'utiliser une presse à déchets pour compacter les matières résiduelles à son lieu d'enfouissement technique;

ATTENDU que la MRC a procédé à un appel d'offres pour l'acquisition de contenants de cuisine, de sacs et leur distribution;

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a publié un appel d'offres le 23 septembre 2026 pour le territoire qu'elle dessert et a procédé à l'ouverture des soumissions le 23 octobre 2026;

ATTENDU le dépôt d'une soumission de l'entreprise USD Global inc. au montant de 3 397 959,12 $, taxes incluses;

ATTENDU que le contrat sera d'une durée de trois ans et qu'il entrera en vigueur à compter de son attribution par le Conseil et se terminera trois ans après la date de début de la distribution initiale (date de la livraison à la première porte). La MRC sera en mesure de confirmer la date précise de début de l'approvisionnement et de la distribution lorsqu'elle sera davantage fixée sur l'échéancier de mise en opération de son centre de tri;

ATTENDU qu'à la suite de l'analyse de cette soumission reçue, celle-ci peut être recommandée pour attribution. Elle comporte certaines irrégularités mineures n'ayant pas d'effet sur le prix et ne brisant pas l'égalité entre les soumissionnaires, même potentiels, et ce, selon l'article 31 du cahier des charges;

ATTENDU que les crédits nécessaires à la présente résolution sont disponibles au budget et affectés à cette fin.

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par M. Sébastien Bourget,

NON APPROUVÉ

appuyé par M. Yvon Dumont
et résolu

1. que la soumission de USD Global inc. soit acceptée et le contrat attribué pour l'approvisionnement de contenants de cuisine et de sacs pour la collecte résidentielle des matières organiques (incluant leur distribution) pour un monant de 3 397 959,12 $, taxes incluses pour une durée de trois (3) ans.
2. qu'une copie de la présente résolution soit transmise à USD Global inc.
3. que la directrice générale soit autorisée à signer tout document requis afin de donner suite à la présente résolution.

Contre : (4)

Mme Marie-Josée Boisvert
M. Dominic Blais
M. Bryan Dionne
M. Alain Vallières

Pour (15)

Adopté majoritairement.

4. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

Dix (10) personnes sont présentes dans l'assistance et plusieurs questions sont posées.

C.M. 26-11-417 **5. <u>LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE</u>**

Il est proposé par M. Yvon Dumont
et résolu
que l'assemblée soit levée à 19 h 38.

« Je Luc Dion, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal. »

_____ _____

Préfet Greffière-trésorière

NON APPROUVÉ